

Club Français du Hovawart

Affilié à la Société Centrale Canine

Site : <https://www.hovawart.fr>

Siège Social : Chez Annie RIGHI 823 vieille route de Grasse - 83300 DRAGUIGNAN

Présidente : **Annie RIGHI**
823 vieille route de Grasse
83300 DRAGUIGNAN



: 06.10.33.90.62

cfhovawart.president@gmail.com

Responsable d'élevage : **Françoise GENET-BURTE**
132 allée des Eglantiers
34980 SAINT GELY DU FESC



: 06.76.42.58.20

cfhovawart.elevage@gmail.com

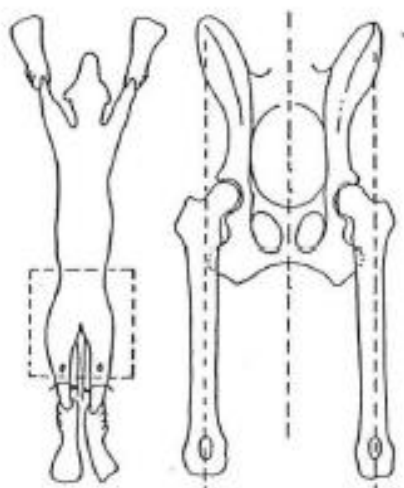
PROTOCOLE DÉPISTAGE DYSPLASIE (Hanches / Coudes / Epaulles)

**Le sujet devra être âgé de 12 mois minimum au moment de la radiographie.
Pour un meilleur résultat, il est conseillé d'attendre minimum 15 mois.**

L'examen réglementaire de la dysplasie de la hanche comporte une radiographie en extension réalisée par un vétérinaire. Une anesthésie générale ou tout au moins une sédation poussée permettant de manipuler aisément l'animal afin de le mettre dans la position adéquate est nécessaire.

Le chien est placé en décubitus dorsal, le plan sagittal du corps étant perpendiculaire au plan de la table de radiographie. Un cadre de contention assurant une parfaite fixité du thorax facilite l'opération. Le bassin doit être allongé, parallèle à la table et en position rigoureusement symétrique; les membres seront en extension complète, parallèles entre eux et parallèles au grand axe du bassin, les rotules en position supérieure et médianes (rotules visibles sur la radio).

Dans ce but le chien est placé en extension forcée par traction sur les membres antérieurs et postérieurs; ces derniers sont l'objet, en même temps, d'une rotation interne de 15° environ qui place les rotules dans la position voulue.



Après réalisation du cliché, la position radiographique est contrôlée par l'égalité de largeur des ailes et des cols de l'ilium, la symétrie et l'égalité de surface des trous obturateurs, la symétrie des lignes trochantériennes, le parallélisme des membres entre eux et avec le plan sagittal, la position médiane de la rotule sur la trochée fémorale.

L'identification du cliché est effectuée par un "marquage indélébile" sur le film lui-même par le vétérinaire radiologue et sous sa responsabilité après lecture directe du tatouage ou de la puce électronique sur le chien.

Si vous le souhaitez, il est possible de faire le dépistage hanches coudes et épaules en même temps. Le dépistage de la dysplasie des coudes et/ou des épaules ne sont obligatoires.

Les indications à porter sur le cliché sont :

- Nom **complet et officiel** du chien.
- Numéro de tatouage ou d'insert électronique.
- Race.

- Date de naissance.
- Date de l'examen radiologique.
- Mentions Droite et Gauche.
- Nom et N° d'ordre vétérinaire du praticien.

Demandez à votre vétérinaire de remplir l'imprimé officiel de la Société Centrale Canine que vous aurez téléchargé sur leur site : https://www.centrale-canine.fr/sites/default/files/2022-08/DYSPLASIE%202022_1.pdf

Assurez-vous qu'il soit dûment renseigné, c'est impératif pour transmettre le résultat de votre chien à la S.C.C.

Depuis 2022, seules les radios numériques sont acceptées. Votre vétérinaire enverra le cliché réalisé, vierge de toute annotation préalable et convenablement identifié, directement au Professeur Jean-Pierre GENEVOIS, via le portail internet spécifique : <https://www.myvetsxl.com/>

Tarifs et modalités de paiement :

- Hanches seules : 40 € pour les adhérents du CFH (60 € pour les non-adhérents CFH).
- Hanches et coudes : 80 € pour les adhérents du CFH (120 € pour les non-adhérents CFH).
- Hanches, coudes et épaules : 120 € pour les adhérents du CFH (180 € pour les non-adhérents CFH).

Règlement de préférence par virement bancaire (obligatoire pour les adhérents étrangers) ou par chèque libellé à l'ordre du Club Français du Hovawart en mentionnant pour le motif de votre virement ou au verso de votre chèque "dépistage dysplasie + nom du chien".

IBAN = FR76 1027 8365 0700 0121 0480 194 - BIC = CMCIFR2A

Votre dossier comprendra :

1. L'autorisation de lecture ci-après dûment remplie, n'oubliez pas de renseigner le N° de téléchargement sur le portail internet communiqué par votre vétérinaire.
2. L'imprimé officiel de la Société Centrale Canine.
3. La photocopie du pedigree ou du certificat de naissance.
4. L'attestation du vétérinaire ayant réalisé la radiographie, avec ses coordonnées et son N° d'ordre.
5. Le justificatif de votre virement bancaire ou votre chèque de règlement.

Il sera à envoyer, par courrier postal ou par courriel, à :

Mme Annie RIGHI
Responsable Dépistage Dysplasie
823 vieille route de Grasse - 83300 DRAGUIGNAN

Dernières recommandations :

Soyez vigilant, n'acceptez de votre vétérinaire qu'une radio qui vous semble bien lisible et bien symétrique.

Vérifiez que les coordonnées de votre chien soient exactes (nom officiel !).

Nous attirons votre attention sur le fait que la radio peut être refoulée, soit pour non-conformité, ou si sa qualité ou la position du chien est trop mauvaise. Dans ce cas elle ne sera pas lue. Vous serez tenu de faire parvenir un nouveau dossier de dépistage et surtout votre chien devra subir une nouvelle anesthésie.

Les dossiers partent pour lecture tous les 1^{er} et 15 de chaque mois et les résultats arrivent environ un mois et demi après. Les résultats seront transmis à la S.C.C. par la Responsable d'Élevage.

A votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**La Responsable d'Élevage,
Françoise GENET-BURTE**



**Pour le Comité,
La Présidente,
Annie RIGHI**



Autorisation de lecture

(A remplir lisiblement, sans rature ni surcharge)

Je soussigné Mr, Mme⁽¹⁾ :

NOM :		
Prénom :		
Adhérent C.F.H. N° :		ou Non adhérent C.F.H. ⁽¹⁾
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	Pays :
Courriel :		
Tél. :	Port. :	

Propriétaire de :

Nom complet de votre Hovawart		
Sexe ⁽¹⁾	Couleur ⁽¹⁾	Né(e) le
M / F	NF / Fa / No	
N° d'identification (tatouage ou insert électronique ⁽¹⁾)		N° LOF (ou Livre des Origines Etranger)

Radiographie coxo-fémorale faite le :

par le Docteur vétérinaire :

N° d'ordre vétérinaire :

N° de la radio numérique sur le portail :

Par la présente, autorise le C.F.H. :

- à enregistrer le résultat communiqué par le docteur vétérinaire, lecteur officiel du C.F.H.
- à publier ce résultat dans son bulletin d'information périodique, dans son Livre d'élevage et sur son site Internet.
- à exploiter ce résultat.

Cette autorisation sera archivée par le C.F.H. sans limitation de durée.

Date

Signature

⁽¹⁾ Rayer la mention inutile.